



## Exploitation de l'employeur

Par **Lola91**, le **03/04/2012 à 09:58**

Bonjour,

J ai besoin de votre aide pour un cas bien spécial.

Il y a deux ans, mon mari a été embauché dans une société de moins de 10 salariés. La société ouvrait juste et il lui fallait une secrétaire. Ne travaillant pas, le patron m a demandé si cela m intéressait. J ai donc commencé le premier mois de l ouverture. Nous avons convenu le smic pour commencer. Aucun contrat de travail n a été signé.

Bref, le premier mois, vu que l activité commençait, le patron n a pas pu me payer. Le deuxième non plus et ainsi de suite..... Bien évidemment n ayant ni contrat, ni paiement donc ni bulletin de salaire, impossible d exiger quelque chose . Je lui réclamais sans cesse et j avais toujours comme réponse, " t'inquiète des que les bénéfices ressortent, je régularise tout ça avec salaire et bulletin de paie rétroactifs . J y ai cru un moment, donc j ai continué à travailler 5 jours par semaine de 8h à 19h30.

Ne voyant rien venir, j ai commencé à me rebeller, à exiger mes salaires sous peine de ne plus venir. Son message a été clair, ou je continue à venir et mon mari conserve son travail ou on vire tous les deux. J ai donc tenu une année de plus.....en tout 2 ans à travailler pour une société gratuitement. Trop peur que mon mari se retrouve sans travaille, nous vivons, une famille de 4 personnes , qu'avec son salaire.

Hier soir, avec mon mari, on a eu une grande discussion. Terminé de se laisser faire, ça passe ou ça casse. Donc aujourd'hui, je n ai pas intégré mon poste .

Il est allé travailler tout seul. Nous verrons bien si le patron le vire ou pas.

Nous avons décidé de ne pas laisser ça comme ça. 2 ans d exploitation.

Qu est ce que nous pouvons faire afin de " forcer" le patron à me payer les 2 ans, quels sont mes recours?

Sachant que oui je n ai rien d'officiel qui prouve que j'ai travaillé tout ce temps ( contrat, bulletins de paie) mais j ai beaucoup de preuves de mon travail. Ne serait ce les relations avec les fournisseurs, les clients qui peuvent témoigner de mon travail, de ma présence.

Merci de l'aide que vous pourrez m apporter.

Par **P.M.**, le **03/04/2012 à 10:48**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du travail pour dénoncer ce délit de travail dissimulé tout en prévenant éventuellement l'URSSAF...

Par **Lola91**, le **03/04/2012 à 12:43**

Merci de votre réponse .

Pensez- vous que cela prenne longtemps? Quelles sont les démarches si ce n est la dénonciation , que je dois effectuer pour que mon travail soit reconnu et que je reçoive mes salaires?

Par **P.M.**, le **03/04/2012 à 12:51**

Il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes, mais je vous ai dit ce qu'il convenait de faire de toute façon...

Par **Assistant juridique**, le **03/04/2012 à 13:53**

Voici des indications pour saisir le conseil des prud'hommes : [http://assistant-juridique.fr/saisir\\_conseil\\_prudhommes.jsp](http://assistant-juridique.fr/saisir_conseil_prudhommes.jsp)  
[http://assistant-juridique.fr/formulaire\\_prudhommes.jsp](http://assistant-juridique.fr/formulaire_prudhommes.jsp)

Par **P.M.**, le **03/04/2012 à 14:17**

Alors déjà, il y a une erreur flagrante dans ce dossier, puisqu'il faut payer 35 €...

Par **Lola91**, le **03/04/2012 à 18:51**

Je vous remercie tous pour vos conseils.

J ai donc pris contact avec l'urssaf, l'inspection du travail du departement et un syndicat .

Je pense " monter " le dossier pour les prud hommes avec le syndicat .

On est en route pour une bonne bataille, je pense, et la guerre des nerfs pour mon mari qui va subir la pression au travail et qui devra résister .

Si vous le le permettez, je reviendrai vous donner des nouvelles.

Par **P.M.**, le **03/04/2012 à 19:34**

[citation]Je vous remercie tous pour vos conseils.

J ai donc pris contact avec l'urssaf, l'inspection du travail du departement et un syndicat .

Je pense " monter " le dossier pour les prud hommes avec le syndicat .

On est en route pour une bonne bataille, je pense, et la guerre des nerfs pour mon mari qui va subir la pression au travail et qui devra résister .

Si vous le le permettez, je reviendrai vous donner des nouvelles.[/citation]  
Bon courage et merci de nous tenir au courant au fur et à mesure...